

10394 - Elle veut jeûner tout en laissant son visage et ses cheveux découvert

La question

Je jeûne périodiquement et je voudrais savoir si mon jeûne reste valable même quand je ne porte pas le voile de façon correcte... Quand je vais au travail, mes cheveux, mon cou et mes mains restent découverts tandis que le reste de mon corps est couvert

La réponse détaillée

Nous vous conseillons de vous imposer le voile en présence des étrangers afin que votre jeûne soit agréé et généreusement récompensé. Ils doivent en être de même pour la prière et les autres bonnes actions.

Quand une musulmane jeûne tout en négligeant le voile, son jeûne reste valable, mais elle commet un péché à cause de l'abandon du voile. L'absence de celui-ci n'invalide pas le jeûne. Pourtant celle qui en est coupable est menacée de subir le châtiment divin, à cause de sa violation de l'ordre d'Allah. Nous vous conseillons, Ô esclave d'Allah, d'observer strictement les ordres d'Allah : « **quelles rabattent sur elles-mêmes leurs grands voiles** » et les propos du Très Haut : « **qu'elles ne laissent pas apparaître leurs bijoux** » et ces propos du Très Haut : « **qu'elles rabattent leurs voiles sur leurs poitrines** » (Coran, 24 :31)